

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 15 décembre 2016 à vingt heures et trente minutes sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIÉ Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. AGBEKODO Frédo, M. DRUART Sébastien, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, M. PAIN Frédéric, M. LE FALHER Eric.

POUVOIRS :

M. DEMARIGNY Fabrice à M. DRUART Sébastien,
M. MAKOWSKI Bruno à M. GUENOT Robert.

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M. LENEVEU Yann et Mme DROT Sylvaine.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (15 présents / 2 pouvoirs régulièrement donnés / 2 absents excusés non représentés / 17 votants), Monsieur GUENOT Robert est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 10 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour : « EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 »

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le Budget Supplémentaire (BS) en matière de Restes À Réaliser (RAR). Des sommes relatives à ces Restes À Réaliser ont été portées au Budget Primitif (BP) et au BS alors qu'elles n'auraient dû figurer que dans une seule de ces étapes budgétaires.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a contacté la Commune lundi 12 décembre pour signaler l'erreur et demander la rectification par le vote d'une Décision Modificative (DM), d'où la nécessité de présenter ce point alors qu'il n'était pas porté à l'ordre du jour.

Les sommes concernées sont minimales (1 881,93 € TTC). La délibération n'est donc qu'une mesure purement technique.

Cette Décision Modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials:
AUC, ELP, FA, P, NB, RG, GO, 3, MF, CR, MF, CR

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AFIN DE SUPPRIMER DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET DES SERVITUDES DE LOCALISATION DEVENUS INUTILES

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre en œuvre la procédure la plus légère visant à corriger le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la modification simplifiée. Il rappelle que viennent ensuite les procédures de modification, de révision allégée et enfin, de révision. C'est cette dernière qui a d'ailleurs été prescrite et est actuellement en cours.

Le but de la modification simplifiée proposée est de toiletter la liste des Emplacements Réservés et des Servitudes de Localisation (ER et SL) permettant ainsi de mettre à jour le PLU et une meilleure urbanisation des deux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Maire indique que 11 ER et SL sont concernés et il les liste de la façon suivante :

Emplacements Réservés :

Numéro de référence au plan du PLU	Opération	Bénéficiaire	Raison de la suppression
1	Équipements de loisirs	Commune	Projet abandonné
2	Réalisation d'une place devant la Mairie et les équipements communaux	Commune	Projet réalisé
4	Agrandissement du cimetière	Commune	Projet réalisé
19	Aménagement de voirie (stationnement et déplacements piétons) rue des Dagnaudes	Commune	Maîtrise foncière réalisée
20	Aménagement de la place du Pont entre l'Oise et la rue Joseph Cornudet	Commune	Projet réalisé
23	Extension du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des aires de stationnement	Département	Projet réalisé

Servitudes de Localisation :

Numéro de référence au plan du PLU	Opération	Bénéficiaire	Raison de la suppression
S2	Aménagement du Mail Gay Lussac	Communauté d'Agglomération	Projet réalisé
S11	Aménagement d'une place autour de la gare RER	Communauté d'Agglomération	Projet réalisé
S13	Aménagement d'un mail destiné à desservir le secteur d'activités de Neuville 2 de la gare RER de Neuville à Conflans	Communauté d'Agglomération	Projet à déplacer
S14	Neuville 2 Aménagement d'un espace public central du secteur d'activités	Communauté d'Agglomération	Projet à déplacer
S15	Requalification de la rue d'Éragny (trottoirs plantations, piste cyclable), sur une emprise de 18 mètres	Département	Projet réalisé

Monsieur le Maire précise que ces ER et SL sont pour la plupart supprimés car la maîtrise foncière pour laquelle ils avaient été mis en œuvre est acquise, ou même parce que les projets pour lesquels ils avaient été mis en place sont réalisés.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir comment la SL 14 va être modifiée.

Monsieur le Maire répond qu'il est proposé de la supprimer mais de la remplacer par une nouvelle servitude plus adaptée dans le cadre de la révision du PLU.

Handwritten signatures and initials: GAC, CM, ELF, CB, AA, NB, AG, GD, MF, FM, 3, and other illegible marks.

Monsieur PAIN demande s'il est possible de mener parallèlement une révision et une modification simplifiée.

Monsieur le Maire répond que cela est parfaitement possible.

Monsieur PAIN demande s'il n'était pas possible d'attendre la révision du PLU pour procéder à ce toilettage.

Monsieur le Maire répond qu'en termes de procédure cela est plus sécurisant pour l'urbanisation à venir à court terme dans la ZAC 2, notamment pour le projet de la société VECTURA. Cela permet en effet de sécuriser juridiquement l'aménagement de la zone située dans le prolongement de la zone des Boutries de Conflans.

Monsieur PAIN demande si la Commune accepte le projet de la société VECTURA.

Monsieur le Maire indique que deux sociétés sont identifiées pour s'implanter à Neuville grâce à ce projet, les sociétés KDI et Partnering Robotix.

Monsieur PAIN indique que l'arrivée de KDI risque de générer un trafic de poids lourds supplémentaire.

Monsieur le Maire répond que ce trafic sera modéré et que de toute façon il se fera par la zone des Boutries. Pour diverses raisons l'accès par Neuville est trop contraignant : topographie du site, voies ferrées et lignes haute tension.

Monsieur PAIN estime que le trafic est déjà chargé par les Boutries. Il demande s'il n'y a pas d'autres solutions.

Monsieur le Maire répond que l'étude de circulation réalisée passe par les Boutries et qu'*a priori*, il n'y a pas d'autre solution.

Il donne ensuite la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir dans quelle commission ce dossier a été présenté.

Monsieur le Maire répond qu'eu égard aux faibles enjeux ce dossier n'a pas été présenté dans une commission en particulier.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été présenté et travaillé trois fois en commission. Il consiste à signer avec chaque association concernée une convention de mise à disposition des équipements communaux.

L'objet de la délibération est d'approuver une convention type et de l'autoriser à signer toutes les conventions qui en découleront.

Chaque convention précisera notamment les lieux mis à disposition, les créneaux concernés, le respect des riverains, du stationnement, l'interdiction de la sous-location, la gestion des clefs, l'obligation de présenter une attestation d'assurance etc...

La convention sera renouvelable annuellement lors de chaque journée des associations et mise à jour avec le planning annuel.

Il donne la parole à Madame CADOUX qui demande s'il sera possible de mettre des jeux de clefs à disposition des associations afin de favoriser leur occupation des sites.

Monsieur le Maire indique que cela est prévu dans différents cas. Il donne ensuite la parole à Madame BERIDOT.

Handwritten signatures and initials: CM, CLF, GRC, CIB, PA, A, NB, FM, MJF, RG, GD, 3, SE, ED.

Celle-ci indique qu'il y a régulièrement des difficultés de gestion de clefs le lundi matin, lors de la fermeture de la Mairie au public et demande si cela pourra être amélioré.

Monsieur le Maire indique que les solutions se présentent au cas par cas et qu'il est toujours possible de frapper à la porte d'entrée de la Mairie, même en dehors des heures d'ouverture.

Il donne ensuite la parole à Madame GALLINE-CASTEL qui demande si chaque association a l'obligation de s'assurer. Monsieur le Maire répond que c'est le cas et que chaque association devra désormais produire l'attestation d'assurance qui prouve que les risques qu'elle génère seront bien garantis.

Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui demande quand ces conventions entreront en vigueur.

Monsieur le Maire indique qu'elles entreront en vigueur le plus rapidement possible, sans attendre la journée des associations de septembre. Il ajoute que les projets de convention ne pourront que s'améliorer au fil des années.

Monsieur PAIN indique que Monsieur Jean-Jacques ROQUES aurait été heureux de voir ce dossier aboutir car il y tenait.

Ce point est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER D'IMPRESSION

Monsieur le Maire indique que parmi les nombreux dossiers étudiés pour une mutualisation entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et ses Communes membres, l'achat de papier d'impression a été retenu comme une possibilité permettant de générer des gains substantiels.

Il rappelle le précédent voté il y a quelques mois pour mutualiser la vérification réglementaire et la maintenance des aires de jeux.

En l'occurrence, il est proposé de se grouper avec la CACP et plusieurs Communes afin d'acheter en commun du papier d'impression et ainsi de bénéficier d'importantes économies d'échelle. Il ajoute que même si la Commune adhère au groupement, elle sera libre d'utiliser ou non le marché. Mais les prix seront probablement plus avantageux.

Il donne la parole à Monsieur DRUART qui indique que les coûts ont déjà été revus à la baisse et que la ramette de papier est aujourd'hui payée à 2,90 €.

Monsieur le Maire indique que le coût attendu est estimé entre 2,15 et 2,50 €.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION D'UNE CONVENTION À SIGNER AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES LOGICIELS OXALYS ET GÉOAGGLO

Monsieur le Maire présente ce dossier en indiquant que la CACP propose de mettre à disposition des Communes deux logiciels.

Le premier, GEOAGGLO, permet de consulter les données cadastrales en les superposant à des vues aériennes tout en ayant accès aux données de la DGFIP.

Le second, OXALYS, permet d'informatiser l'instruction des actes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Déclaration d'Intention d'Aliéner, Permis etc...).

Un des avantages est que l'outil sera partagé avec la CACP qui instruit pour le compte de la Commune les Permis de Construire. La Commune disposera ainsi d'une meilleure qualité des documents d'urbanisme.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui demande si cette mise à disposition est gratuite.

Monsieur le Maire répond que cela est gratuit mais que si la Commune souhaite avoir accès à des modules ou des options complémentaires que la CACP n'a pas, ce sera à elle de les payer.

Ce point est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AVEC / MISSION INSERTION POUR L'INSERTION DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART.

Ce dernier présente l'association AVEC / Mission Insertion en indiquant que ses services sont à destination des jeunes entre 16 et 25 ans. Elle propose une ouverture sur le monde du travail en faisant des propositions de stages, des bilans de compétence et des orientations vers certains emplois.

Il précise que la Commune y adhère pour un montant annuel de 1 601 € et ce, pour trois ans, 2017, 2018 et 2019.

Cela donne la possibilité aux jeunes Neuvilleois de s'y présenter et de trouver de nombreuses informations.

Il conviendra de communiquer prochainement sur ce panel de services offerts aux jeunes dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'un agent de la Commune a bénéficié de cet accompagnement et d'un emploi d'avenir.

Ce point est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES ENVOIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de septembre s'était prononcé pour l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien ce qui a permis de réaliser la publicité de l'appel à candidature pour la recherche d'un cabinet d'architecte pour l'extension de l'école.

Ce GIP offre également la possibilité des envois dématérialisés des actes au contrôle de légalité. Actuellement, tout est imprimé en plusieurs exemplaires et transmis par appariteur en Préfecture.

Avec la technologie mise à disposition par Maximilien, tous les actes pourront être dématérialisés vers la Préfecture.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer une convention avec la Préfecture pour formaliser les modalités de ces transferts dématérialisés.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui demande si les actes papier seront toujours conservés en Mairie.

Monsieur le Maire indique que oui, les documents doivent toujours être mis à disposition du public en Mairie. Il précise de plus qu'il sera toujours possible de se retirer de ce partenariat si l'expérience s'avère peu concluante mais que cela reste peu probable car la dématérialisation est une tendance forte de plus en plus imposée par les différentes réglementations.

Il conclut en indiquant que l'usage de cette technologie est gratuit.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIERTECC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUENOT.

Celui-ci présente le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Électricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC).

Il est notamment composé de 6 Communes du Val d'Oise et de 8 Communes des Yvelines.

Il explique que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre des Yvelines ont fusionné dans une seule et même Communauté Urbaine (CU) suite à la Loi NOTRe et que cette Communauté Urbaine, la CU Grand Paris Seine et Oise a souhaité devenir membre du SIERTECC en lieu et place des 8 Communes Yvelinoises.

On ne change rien dans le fonctionnement et le périmètre d'intervention du syndicat mais il faut réglementairement modifier ses statuts.

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat permet l'enfouissement de réseaux, comme cela a été le cas dans de nombreuses rues de la Commune.

Ce point est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) AUX ÉCOLES

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de renouveler le Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un agent aux écoles. Il ajoute que la Commune souhaite titulariser cet agent mais que les démarches pour obtenir la nationalité française sont longues.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui demande si ce renouvellement d'un an est le maximum.

Monsieur le Maire répond que réglementairement, c'est effectivement le maximum. Il existe ensuite des subtilités légales pour ne pas se séparer de l'agent (qui donne pleinement satisfaction) en modifiant le contenu du poste.

Ce point est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur les évènements suivants :

Le samedi 10 décembre, le foyer communal accueillait un concert de Jazz au fil de l'Oise avec un quatuor de renom.

Monsieur GUENOT a engagé une étude permettant de constituer une base de plans à jour du patrimoine bâti communal. Les premiers bâtiments concernés sont la Mairie, le foyer et la salle de sport. Le travail sera également fait pour l'école à l'occasion des travaux d'extension. Ce sera ainsi toute la partie communale de ce secteur qui sera numérisée et conservée pour l'avenir.

Le concours d'architecte pour le projet d'extension de l'école a été lancé. La date limite de remise des candidatures est fixée au 25 janvier prochain à 16H00. De nombreuses sociétés ont d'ores et déjà retiré le dossier.

Madame FOUQUE-DUVAL souhaite savoir s'il s'agit d'un appel d'offres européen. Monsieur le Maire répond que oui.

Les vœux auront lieu le samedi 21 janvier 2017 à 18H00.

Handwritten signatures and initials: CM, FM, RG, 3, MDF, GP, GAC, FA, NB, ED, SD.

Monsieur DRUART indique que le téléthon des 3 et 4 décembre a été un réel succès grâce à la participation active des Neuillois et des associations. Les gains collectés sont portés à 2 950,53 €. Le record date de 2014 avec plus de 3 000 €. Il remercie les associations qui ont permis ce bon résultat.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement l'association Temps Libre qui a organisé une marche, l'association ALNEN qui était présente sur le marché de Noël pour vendre des gâteaux faits par les parents d'élèves, l'association BUDOKAN Neuillois qui a organisé deux animations (danse ancienne par les Ballets légendaires de l'île de France et danse de salon) et l'association Neuilloise de Pétanque qui a organisé son concours de belotte avec la présence de 22 équipes. La troupe de l'Escapade a quant à elle joué une pièce d'Eugène LABICHE et les Arts associés ont animé le marché par la musique celtique.

Madame BRIE se joint à Monsieur le Maire et à Monsieur DRUART pour remercier tous les bénévoles qui ont participé à cet évènement.

Monsieur le Maire ajoute que ces animations se sont déroulées sous les illuminations de Noël.

Madame BERIDOT indique qu'a eu lieu aujourd'hui un spectacle dynamique et interactif à l'attention des enfants de l'école grâce à l'association SPLEEN THÉÂTRE.

Elle annonce par ailleurs que les grumes du cèdre du Liban sont de retour au centre technique après avoir été « stabilisées » pour être conservées. Monsieur le Maire ajoute qu'elles ont été recouvertes par les agents techniques pour être désormais protégées contre les intempéries.

Madame MERCERON annonce une matinée Contes à la bibliothèque municipale samedi 17 décembre prochain.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et indique que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 2 février 2017 à 20H30.

La séance est levée à 21H35.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'F. B...', 'D. D. in', 'Chazurais', 'P. Passaguer', and 'Boujé'.

2